



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le **Département : ARDECHE**
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_2-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2025_8_2

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 26

Votants : 28

Objet : Adhésion à Numérian

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzieres, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-Isnard Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Joël FOURNIER, Président, précise que la collectivité utilise plusieurs prestations proposées par le syndicat Numérian : RGPD, Maintenance classique, Hébergement nom de domaine, Zimbra messagerie, profil acheteur achatpublic.com, géoardeche cadastre, mailinblack, pack boites mail, module rédaction des marchés publics, sans adhésion au syndicat.

Le coût annuel de ces contrats annuels est revalorisé dès lors que la collectivité n'est pas adhérente. A ce jour, le coût de l'ensemble de ces services est de 16 892,93 € HT.

Or, si la collectivité adhérerait directement au syndicat, le tarif passerait à 12 024,62 € HT, d'où une réduction de 4 863 € HT / an incluant le coût de l'adhésion à 2 400 € HT, pour des prestations identiques.

De plus, la collectivité doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'ADHERER à NUMERIAN à compter de la présente délibération,

DE DESIGNER :

Titulaire : M. Thierry BRUYERE-Isnard

Suppléant : M. Christian MANIFACIER

D'AUTORISER le Président à signer tout document en lien avec la présente décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_2-DE

Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le